

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate que **la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée est définitivement réalisée.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et le nouveau Président et Directeur Général.

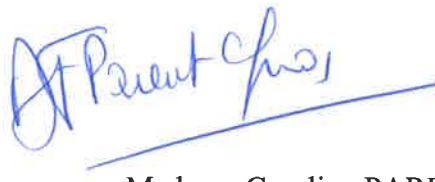
Monsieur François PARENT



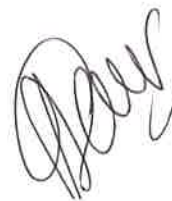
Monsieur Mathias PARENT



Monsieur Anne-Françoise PARENT



Madame Caroline PARENT



Enregistré à : SIE DE DIJON NORD

Le 28/02/2017 Bordereau n°2017/309 Case n°4

Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agente des impôts

L'Agent principal
des Finances publiques
Sylvie BOULANGER

